

CONSEIL SYNDICAL DU 09/10/2018

Présents :

CS : M^{me} Le Cloître
MM. Autebert, Boutémy, Chambert, Maghare, Ould Ramoul, Reynal, Vautherin

Immo de France : M^{me} Onnée, Gestionnaire Tour Athènes

Gardien : M. Machado

1. Gestion Tour Athènes

Les membres du conseil syndical pourront avoir accès aux factures enregistrées par le syndic directement sur le site d'Immo de France quand le processus à suivre pour y accéder leur sera fourni par M^{me} Onnée, ce qui devrait être fait rapidement.

2. Travaux du local poubelles

Une visite a été faite avec l'entreprise en charge des travaux : les travaux de finition nécessaires ont été réalisés depuis. Cependant du fait que le sol est en béton avec des aspérités il est difficile de maintenir un aspect propre.

Il est donc proposé de réaliser un carrelage tant dans le local actuel que dans le nouveau local. Un devis a été fourni pour un montant de 3636 €.

Il y a par ailleurs une difficulté d'accès au nouveau local car il est fermé par une porte coupe-feu. Du fait qu'elle est coupe-feu on ne peut la supprimer.

Cependant Mme Onnée indique que si on supprimait le mur (qui n'est pas un mur porteur) séparant le local poubelles actuel du nouveau local la porte en question pourrait être supprimée. Un devis a été reçu pour cette opération (mur à abattre, reprises de peinture et d'électricité) pour un montant de 4641 €.

Dans le cadre de cette opération la porte déposée dans le cadre de la démolition du mur pourrait être réutilisée pour remplacer la porte du local poubelles actuel qui est en mauvais état.

Le Conseil syndical demande qu'une validation officielle soit faite par le mandataire de sécurité incendie pour garantir que la démolition de ce mur est possible sans problème ultérieur avec la Commission de Sécurité de la Préfecture.

Sous réserve de la confirmation par le mandataire de sécurité que cette modification est possible, le conseil Syndical valide ces travaux.

3. Débarras des vélos

Sur la trentaine de vélos non utilisés qui avaient été transférés le 16/09/2017 dans un local au niveau -2 une dizaine a été récupérée par leur propriétaire, mais il en reste une vingtaine non réclamés depuis cette date, soit plus d'un an.

Aussi le Conseil Syndical fera débarrasser ces vélos en les donnant à une association humanitaire pour libérer le local du niveau -2.

Par ailleurs il est rappelé que le local à vélo situé au Rez-de-Voirie est à utiliser pour les vélos utilisés régulièrement, mais ne doit pas servir pour stocker des vélos inutilisés et/ou hors d'usage.

4. Remplacement de M. Ntutu

Un candidat est identifié pour remplacer M. Ntutu. Il a la formation SIAP2, requise pour la tenue du poste.

Mme Le Cloitre, assistée de ses vice-présidents, le rencontrera rapidement

5. Avenir de la dalle

La commission « Avenir de la dalle des Olympiades et municipalisation » a commencé à travailler. Elle propose de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des copropriétaires de juin prochain une résolution exprimant le vœu que la dalle soit municipalisée.

Cela permettrait, lors de démarches ultérieures vis-à-vis de la mairie, de s'appuyer sur un document montrant le choix des habitants de la tour.

Parallèlement un contact serait pris avec les tours voisines pour leur suggérer d'engager une démarche semblable.

Pour préparer la consultation des copropriétaires la commission souhaite réaliser une présentation du rapport « Olympiades 2030 » (consultable sur le site de la tour Athènes) sur l'avenir de la dalle aux copropriétaires intéressés, par exemple lors d'un évènement type « galette des rois ».

Auparavant un texte résumant le sujet sera préparé par la Commission pour informer de façon plus précise les copropriétaires de ce sujet. Il sera présenté au prochain Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical valide les propositions de la commission.

M. Reynal propose d'étudier en complément la municipalisation des seules rues souterraines, (rues du Disque et du Javelot). Des dispositions légales spécifiques s'appliquent en effet dans le cas du transfert d'une rue privée au domaine public communal.

6. Questions diverses

Pose d'une clôture derrière l'immeuble :

M. Boutémy a signalé qu'une bande de 1 m située le long de la tour à gauche de la sortie de la rue du Javelot est encombrée d'objets divers. Cette zone est squattée car elle est abritée de la pluie par la tour. Le terrain est pourtant clôturé, mais d'accès facile.

Son utilisation par des squatters gêne les habitants des appartements situés en bas de la tour.

Ce sujet sera discuté avec l'ASLO pour vérifier qui est propriétaire de cette bande de terrain (Tour Athènes ou ASLO) et voir quelles mesures peuvent être prises.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 13 novembre à 18h30.